

## **Presentation :**

---

La Direction de l'Espace Public de la Ville de Niort a pour mission de concevoir et d'entretenir l'espace public et ses aménagements. Elle prend en compte toutes les composantes du domaine public : voirie, ouvrages d'art, propreté urbaine, éclairage public, signalisation, espaces verts et naturels. La Direction assure également la gestion de l'occupation du domaine public routier et de la circulation sur les voies communales ainsi que la coordination des interventions sur l'espace public.

Le service Voirie assure l'entretien préventif et curatif du patrimoine voirie et de ses équipements (signalisation, ouvrages d'art, ouvrages hydrauliques, éclairage public) en offrant un niveau de service garantissant la sécurité des agents et des usagers. Une gestion intégrée des chantiers est confiée à des conducteurs de travaux qui ont la responsabilité globale de chaque chantier depuis la préparation jusqu'à la réalisation en mobilisant les équipes multidisciplinaires de la régie et les entreprises titulaires de marchés avec la Ville de Niort.

Sous l'autorité hiérarchique du responsable de service voirie, vous aurez pour missions :

## **Missions :**

---

- Superviser l'organisation et l'exécution des chantiers TP/VRD du service voirie, signalisation, ouvrages d'arts et hydrauliques,
- Veiller au respect des délais, des coûts et de la qualité des prestations,
- Suivre les projets sur le terrain et anticiper les aléas techniques,
- Garantir la conformité des travaux aux plans, normes et réglementations en vigueur,
- Animer et coordonner les équipes,
- Appliquer les règles de santé et sécurité au travail,
- Contrôler et évaluer les travaux, contrôler une équipe de contrôleur de travaux, contrôler les pièces relatives à l'exécution du chantier et des dossiers de sécurité des installations,
- Planifier et coordonner les chantiers réalisés en régie ou par des entreprises,
- Coordonner les interventions techniques et gérer la maintenance des équipements et du patrimoine en lien avec le responsable de la régie voirie,
- Gérer administrativement les chantiers,
- Participer à la stratégie en matière de maintenance avec le responsable de la régie voirie,
- Suivre des projets et activités des autres directions et services sur les interventions sur le domaine public,
- Gérer les ressources (humaines, techniques, financières, ...) et piloter les processus avec le responsable de service,
- Piloter la gestion des relations avec les partenaires publics et privés des projets,
- Piloter les projets techniques,
- Participer aux études préalables liées aux projets.

## **Spécificités du poste :**

- Site d'affectation : CTM Voirie - 11 rue Vigneau de Souché - 79000 NIORT
- Indemnités d'astreintes (sollicitations en cas d'inondation et de viabilité hivernale)

## **Profil :**

---

- BAC +2/+3 en Travaux Publics
- Expérience de + de 5 ans en génie civil et travaux publics
- Compétences d'encadrement d'équipe
- Sens relationnel pour fédérer les équipes
- Qualités d'adaptation et réactivité
- Organisation, rigueur et méthode
- Qualités relationnelles et aptitude au travail en équipe
- Sens des responsabilités et autonomie

## Conditions statutaires :

---

- Les agents relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux

## Remuneration :

---

La rémunération est calculée selon les éléments suivants :

- Traitement de base fixé sur la base des grilles du cadre d'emplois d'agents de techniciens territoriaux. (Pour information : de 1 836,20 € Brut/mois pour un technicien en début de carrière à 2 914,29 € Brut/mois pour un technicien principal de 1<sup>o</sup> classe en toute fin de carrière).
- Auquel s'ajoute un régime Indemnitare (pour information : 460 € brut/mois pour le grade de technicien (début carrière), 612 € brut/mois pour le grade de technicien principal de 2<sup>o</sup> classe et 635 € brut/mois pour le grade de technicien principal de 1<sup>o</sup> classe (fin de carrière))
- Pour les contractuels : les conditions de rémunération seront calculées, selon les conditions décrites ci-après et au regard des règles de calcul de reprise établies par les statuts et de l'expérience sur poste et/ou missions similaires.
- Indemnités d'astreintes sous réserve de mobilisation pour l'astreinte d'exploitation.
- Prime vacances : 799,90 € brut versés 1 fois dans l'année, en juin ou en décembre (en fonction de la date de prise de poste), au prorata du temps de présence dans la collectivité
- Participation employeur à des contrats-groupes de complémentaire santé (30 €) et prévoyance (16 €) (maintien de salaire labellisé)- Non obligatoires.
- Accès aux services du Comité des Activités Sociales et Culturelles de Niort et son territoire (équivalent comité d'entreprise)
- Accès mesures sociales employeur

## Renseignements :

---

Auprès de Monsieur Fabrice BELDA, Responsable du service Voirie (Tél : 05 49 78 77 78)

Merci d'adresser votre candidature (CV, lettre de motivation, 2 dernières évaluations professionnelles et copie du diplôme et/ou attestation de réussite au concours et/ou arrêté de la dernière situation administrative) avant le **12/05/2026** sous la référence : **V\_26\_B\_23** à l'attention de M. Le Maire - Direction des Ressources Humaines  
Pour les candidats reconnus comme travailleurs en situation de handicap, une copie de l'attestation RQTH.

Par mail : [drh-candidature@agglo-niort.fr](mailto:drh-candidature@agglo-niort.fr)

Par voie postale : M. Le Maire

Direction des Ressources Humaines

Place Martin Bastard

CS 58755

79027 Niort Cedex